AGENDA 21

- Village Éco-Responsable
- Village Éco-Citoyen
- Village Éco-Actif

Ville de Genay

Sommaire

VILLAGE ECO-RESPONSABLE
Page 4

Action n°1
Soutenir financièrement la réalisation d'équipements d'énergies renouvelables

Action n°2
Remplacement progressif des véhicules thermiques des services techniques par des véhicules électriques

Action n°3
Développer les déplacements moins polluants

Action n°4
Une restauration collective prenant en compte les filières courtes et l'environnement

Action n°5
Soutenir les systèmes de ventes directes du producteur aux consommateurs

Action n°6
Utiliser les marchés publics comme levier de développement durable

Action n°7
Réalisation d'audit énergétique des bâtiments, diminution de la consommation d'énergie

Action n°8
Isolation des bâtiments communaux

Action n°9
Optimiser la gestion de l'éclairage public

Action n°10
Etude pour la réalisation d'une chaufferie bois (Ecoles / Hall)

Action n°11
Remplacement progressif des guirlandes électriques par des leds et interruption des illuminations de 22h à 5h du matin

Action n°12
Evolution du fleurissement vers des méthodes plus durables, générant moins de consommation d'eau et d'engrais

Action n°13
Gestion autonome des déchets verts de la commune (compostage)

VILLAGE ECO-CITOYEN
Page 18

Action n°1
Renforcement, valorisation et mise en réseau des actions de solidarité intergénérationnelle

Action n°2
Etablir un plan de rénovation de l'accessibilité des bâtiments communaux

Action n°3
Inciter les habitants à prendre conscience des fuites thermiques de leur habitat et de leur consommation électrique

Action n°4
Concours « Familles à Energie Positive

Action n°5
Mise en place d'un guichet unique Enfance / Jeunesse

Action n°6
Soutenir le fonctionnement du pédibus

Action n°7
Contrat Local de Sécurité, P.R.E (Programme de Réussite Educative), Contrat Enfance Jeunesse

Action n°8
Favoriser les rencontres interculturelles

Action n°9
Développement du secteur maintien à domicile

Action n°10
Soutenir les projets culturels : vecteurs de lien et de cohésion sociale

Action n°11
Création d'équipements légers et développement des sports de plein air

Action n°12
Amélioration de la propreté urbaine

Action n°13
Continuer la mise en place des défibrillateurs cardiaques dans l'ensemble des bâtiments communaux

Action n°14
Création de jardins familiaux

INTERVIEW
Pages 33 et 45

VILLAGE ACTIF
Page 34

Action n°1
Créer un guide de bonnes pratiques, orienté développement durable pour les agents de la collectivité

Action n°2
Mettre en place une charte de Développement Durable pour les manifestations culturelles et sportives

Action n°3
Soutenir la mise en place des PENAP : Protection des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains

Action n°4
Création d'un Arboretum dans le parc de Rancé

Action n°5
Faciliter une étude sur la biodiversité à Genay, atlas de la biodiversité communales

Action n°6
Inclure le développement durable dans le projet pédagogique des ALSH et mener des actions de sensibilisation

Action n°1
Organiser des événements sur le climat et l'énergie

Action n°8
Communiquer sur le jardinage écologique en relation avec les associations spécialisées

Action n°9
Zéro engrais chimique dans les espaces verts communaux

Action n°10
Zéro-phytosanitaire, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

EDITO
Page 3

ASTUCES ET INDEX
Pages 46 et 47

Edito

Arthur ROCHE
Maire de Genay
Membre titulaire du Conseil Départemental
de l'Environnement et des Risques
Sanitaires Technologiques

« Face à des problématiques nouvelles, il ne nous importe pas tant d'être pionniers que de mener des actions utiles et efficaces »

Peut-on imaginer encore longtemps dire à nos enfants que nous les voulons responsables et citoyens et continuer à nous conduire nous-mêmes de façon irresponsable ? La dette publique, les déséquilibres sociaux et, bien sûr la facture écologique, constituent un héritage lourd pour les générations futures.

On peut penser qu'elles s'en débrouilleront. On peut aussi choisir de se ressaisir, et d'entreprendre d'ambitieuses réformes.

C'est le choix de votre équipe municipale de considérer qu'il vaut mieux agir maintenant et que chacune et chacun, individuellement et collectivement, détient une partie de la réponse.

Des mois durant, Michel Genestier , adjoint à l'environnement et Gilbert Grandjean, conseiller délégué au développement durable, ont animé des comités consultatifs formés de conseillers municipaux, de ganathains particulièrement concernés et des représentants des services municipaux afin d'élaborer le document de référence qui vous est présenté.

Vous constaterez qu'il s'agit à la fois d'engagements pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Nous avons résolument misé sur l'enfance, car tous ces changements d'habitude ou d'attitude, si difficiles souvent pour les adultes, correspondront, si l'on s'y prépare dès le plus jeune âge, à des gestes, des comportements naturels pour les ganathains de demain.

La grenouille, symbole de notre engagement dans le développement durable est aussi un signe qui s'adresse à eux. Aujourd'hui le résultat est là : 37 actions concrètes, précises et mesurables. Un engagement certes modeste mais néanmoins profond, sincère, à durée indéterminée que j'invite chacune et chacun d' entre vous à partager.

Village Éco-Responsable

« Soyons une commune exemplaire »
« Protégeons notre santé et notre environnement »

Action n°1. Soutenir financièrement la réalisation d'équipements d'énergies renouvelables

Contexte

Dans un contexte de prise de conscience de nos comportements face aux différentes énergies consommées quotidiennement, chacun peut se prononcer en faveur d'une énergie durable. Les énergies renouvelables issues de sources non fossiles (solaire, éolien, géothermie, bioénergie, hydroélectrique…) ne donnent pas lieu à l'émission de gaz à effet de serre : elles constituent donc un levier important de lutte contre le réchauffement climatique.

Des aménagements sont réalisables par tout citoyen soucieux de respecter son environnement. Ceux-ci sont facilités par des incitations fiscales, des subventions ainsi que des filières professionnelles maintenant bien au fait des préoccupations de chacun et techniquement compétentes.

Résultats attendus

- **Environnement :** limiter l'émission de gaz à effet de serre/ économiser les énergies
- **Economique :** réduire les factures d'énergie et d'eau
- **Social :** préserver la planète pour les générations futures.

Description de l'action

Subventionnement des travaux en faveur des économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Indicateur d'évaluation

L'enveloppe budgétaire attribuée, nombre de dossiers traités, nombre d'installations réalisées.

Partenaires

ALE et SIGERLY

Action n°2. Remplacement progressif des véhicules thermiques des services techniques par des véhicules électriques

Contexte

La gestion et le renouvellement de la flotte de véhicules municipaux constituent un élément important du plan d'actions, après celui des bâtiments communaux et de l'éclairage public.
La caractéristique des véhicules municipaux circulant dans un périmètre restreint fait qu'ils peuvent se contenter d'une faible autonomie, ce qui permet d'envisager un recours plus important aux véhicules alternatifs ayant fait leur preuve et permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.
Optimiser le parc existant et proposer des solutions de renouvellement par des véhicules plus « propres et économes ».
Lorsque la météo le permet, les interventions de l'agent de maintenance entre les services techniques et les différents bâtiments communaux peuvent être effectuées en vélo à assistance électrique.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduction des gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air.
- **Economique :**
  Optimiser les coûts de fonctionnement de la collectivité. Constituer un levier pour le développement des motorisations alternatives au diesel et à l'essence.
- **Social :**
  Exemplarité de la collectivité

Description de l'action

La commune s'engage à s'équiper d'un véhicule léger électrique au cours de ce plan d'actions.

Pour cela nous allons réaliser une évaluation complète du potentiel d'économie d'énergie et de réduction des émissions atmosphériques du parc de véhicules.

Indicateur d'évaluation

Economies réalisées dans la gestion du parc auto et sur la consommation des carburants.

Etapes méthodologiques

Phase d'essai de véhicule électrique.
Mise en place d'un marché pour l'acquisition du véhicule.
Acquisition immédiate d'un vélo à assistance électrique.

Partenaires

Fournisseurs

Action n°3. Développer les déplacements moins polluants

Contexte

- 80% des salariés se rendent au travail, seuls dans leur voiture.
- Les transports représentent environ 17% du budget des ménages : c'est le second poste de dépense, après l'alimentaire
- En moyenne, un salarié **autosoliste** fait l'équivalent d'un tour de la terre tous les 4 ans. Ce sont des outils conçus pour ses trajets domicile-travail.

A partir de ces constats, des plans de déplacement ont été créés : c'est un outil conçu pour faciliter et rationaliser les déplacements du personnel des entreprises et des habitants en développant le covoiturage et le recours aux modes doux.
Le Grand Lyon dans le cadre d'un plan de déplacement d'agglomération propose des sites internet permettant la mise en relation des personnes pour inciter au co-voiturage pour des trajets domicile travail mais aussi pour les sorties ou loisirs.
Site du Grand Lyon : covoiturage-grandlyon.com/ Site spécifique pour le Val de Saone : alynovals-covoiturage.fr
... Si chacun d'entre nous covoiturait une fois par semaine pour aller travailler, cela représenterait 10% de véhicules en moins sur la route.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.
- **Economique :**
  Réduire les consommations globales de carburant.
- **Social :**
  Préserver la planète pour les générations futures, organiser des moments conviviaux d'échanges d'expériences

Description de l'action

Développer la communication sur les outils existants mis en place pour le Val de Saône et le Grand Lyon
Inciter les personnes à se faire leur propre idée en essayant au moins une fois le covoiturage.
Favoriser l'utilisation des modes doux par l'implantation de nouveaux râteliers, en prévoyant lors de réaménagement une place pour les modes doux.

Indicateur d'évaluation

Nombre de ganathains inscrits sur le site de co-voiturage.
Résultats du PDIE ZI Val de saône

Etapes méthodologiques

Participer activement au PDIE (plan de déplacement interentreprises).
Lors de la refonte du site internet de la commune : améliorer la communication.

Partenaires

Grand Lyon/ASLI

Action n°4. Une restauration collective prenant en compte les filières courtes et l'environnement

Contexte

Depuis plusieurs années la ville de Genay est très attentive à la qualité et la variété des repas fournis par le restaurant scolaire.

Ses actions vont de la sensibilisation, à l'introduction d'aliments BIO et labélisés.

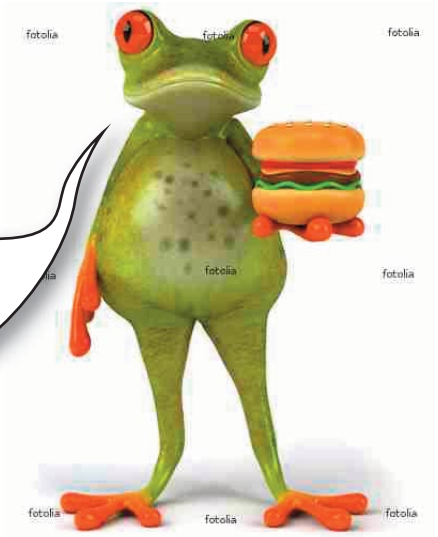

Description de l'action

La ville de Genay va déterminer un cahier des charges strict pour le marché public de restauration scolaire à venir en introduisant une obligation de quantité de produits labélisés et des produits provenant de l'agriculture biologique.
Nous continuerons à sensibiliser les enfants, sur l'alimentation saine à travers des repas à thèmes et à communiquer avec les parents d'élèves sur la diététique.

Etapes méthodologiques

Rédaction des clauses techniques particulières.
Mise en œuvre et contrôle du prestataire.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, limiter les transports en incitant l'achat chez les producteurs locaux.
- **Economique :**
  Valorisation des circuits courts de commercialisation des produits agricoles
- **Social :**
  Préserver la santé des enfants par une alimentation saine.
  Sensibiliser les enfants, les initier à une alimentation responsable et équilibrée.

Indicateur d'évaluation

Nombre de repas bio
Nombre de produits labélisés
Bilan carbone quant à la provenance des produits alimentaires utilisés.

Action n°5. Soutenir les systèmes de ventes directes du producteur aux consommateurs

Contexte

Dans la même tendance que les jardins familiaux, les producteurs locaux s'organisent progressivement pour vendre leurs produits directement aux consommateurs par le biais des ventes directes à leur ferme ou les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).
Les AMAP : C'est très exactement en 2001 que fut créée la première AMAP française.
Aujourd'hui, les AMAP maillent tout le territoire. Leur nombre est estimé à 2000. Dans les villes, le succès est tel que les listes d'attente n'en finissent pas de grandir. Le concept est simple : des consommateurs se regroupent autour d'un agriculteur local et s'engagent de façon contractuelle à acheter sa production sur plusieurs mois. Celle-ci est distribuée de façon hebdomadaire.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Acheter local des produits plus naturels
- **Economique :**
  faire travailler les producteurs locaux, revaloriser les métiers de producteurs
- **Social :**
  créer du lien entre les producteurs et les consommateurs, échanger entre les consommateurs, modifier les relations classiques de clientèle en créant un collectif solidaire

Description de l'action

La commune de Genay souhaite soutenir les producteurs locaux, en leur proposant des lieux de ventes et de réunions (comme la halle marchande) en leur facilitant l'accès, le stationnement des clients, en relayant leur communication. En faisant connaître les différents points de vente.

Indicateur d'évaluation

Nombres d'adhérents ou clients
Développement de cette activité
Nombre de producteurs.

Etapes méthodologiques

Poursuivre le travail fait avec l'AMAP de Genay
Démarcher d'autres producteurs locaux pour étendre la variété des produits.

Partenaires

AMAP "Saône à ma porte"
Producteurs locaux

Action n°6. Utiliser les marchés publics comme levier de développement durable

Contexte

En intégrant des critères environnementaux les collectivités locales représentent une part importante des ventes de services et de biens des entreprises, ce qui induit un pouvoir d'influence important sur les entreprises dans leur politique de conception de produits.
D'autre part, elles participent à promouvoir un changement des modes de consommation, jouant un rôle d'exemple pour les citoyens.

Description de l'action

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable dans les marchés publics via des labels indépendants des entreprises (ISO, Ecolabel européen, NF environnement, PEFC…)
Intégrer des clauses environnementales et sociales (marché de papier, produits d'entretien, appareils électroménagers, véhicule propre, isolation, menuiseries)
Poursuivre la sensibilisation des agents.

Etapes méthodologiques

Elargir le nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux ou sociaux.
Définir les exigences des marchés, les critères environnementaux et sociaux.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduction de l'impact environnemental des marchés publics de la Ville.
- **Economique :**
  Utilisation plus optimale des deniers publics.
- **Social :**
  Rôle d'exemple en matière de consommation durable.
  Diffusion d'une culture développement durable au sein de l'administration.

Indicateur d'évaluation

Nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux et sociaux. Taux de marchés publics passés ayant fait l'objet de la mise en œuvre de ces principes par rapport à l'ensemble des marchés passés.

Partenaires

L'ensemble des services de la ville, réseaux d'acheteurs publics, ademe, sigerly

Action n°7 : Réalisation d'audit énergétique des bâtiments, diminution de la consommation d'énergie.

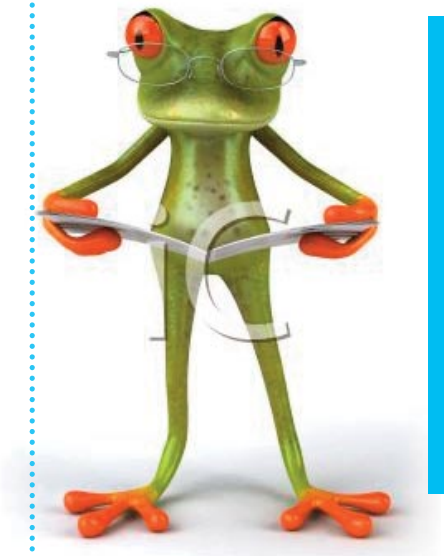

Contexte

La ville de Genay est consciente de son devoir d'amélioration de l'efficacité et de la performance de ses propres consommations énergétiques.
L'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments consiste à satisfaire les besoins des utilisateurs tout en veillant à limiter les consommations énergétiques, à confort égal.
Elle vise aussi à s'engager dans une démarche visant à parfaire la connaissance de son patrimoine bâti afin d'identifier au mieux les solutions pertinentes à envisager.
Pour satisfaire cette ambition, il s'agira de sensibiliser l'ensemble des responsables et utilisateurs, de suivre les consommations et les dépenses, ainsi que d'assurer une bonne maintenance des installations.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  moins de consommation d'énergie.
- **Economique :**
  baisse du coût des factures énergétiques.
- **Social :**
  amélioration du confort des agents et des usagers.

Description de l'action

En collaboration avec le sigerly il s'agira de faire un audit de l'ensemble de la consommation d'énergie de la ville de GENAY (Eau, gaz, électricité, énergie fossiles).

Indicateur d'évaluation

Évolution des consommations / bâtiment.

Etapes méthodologiques

1/ La réalisation d'un audit énergétique des équipements et installations du patrimoine de la collectivité.
2/ L'analyse des données pour chaque bâtiment.
3/ La mise en place d'un plan présentant des actions hiérarchisées.
4/ L'évaluation des actions.

Partenaires

ALE et sigerly

Action n°8. Isolation des bâtiments communaux

Contexte

Nous entretenons régulièrement nos bâtiments et souhaitons améliorer leurs performances énergétiques. Pour cela nous envisageons de rechercher une meilleure isolation des bâtiments énergivores.
30% des déperditions d'énergie ont lieu par la toiture.
Il nous faut donc en complément de l'action « changement des huisseries » améliorer l'isolation en toiture des bâtiments les plus anciens.

Résultats attendus

- **Environnement :** moins de consommation d'énergie.
- **Economique :** Economie de chauffage.
- **Social :** confort des usagers été comme hiver.

Description de l'action

Isoler les bâtiments suivants : Mairie, salle Burlet, école élémentaire Cousteau B en respectant un cœfficient d'isolation R=8 (m²k /W) pour les toitures (préconisation de l'ademe).

Indicateur d'évaluation

Quantité d'énergie économisée, économie sur les factures.

Etapes méthodologiques

Diagnostic des bâtiments.
Travaux de mise en place de l'isolant.
Evaluation de l'action.

Partenaires

ALE et SIGERLY

Action n°9. Optimiser la gestion de l'éclairage public

Contexte

L'éclairage nocturne des rues, bâtiments publics, monuments, enseignes publicitaires, représente une consommation énergétique importante et est responsable d'une double pollution : production de gaz à effet de serre et pollution lumineuse perturbante, visible du ciel par les satellites pour les grandes agglomérations.
Le Grenelle de l'environnement a acté le principe d'une réglementation du sur-éclairage.
La ville de Genay a d'ores et déjà mis en œuvre tout un dispositif de régulation et s'engage dans des mesures concrètes avec de nouveaux réglages de l'éclairage public, et de nouvelles ampoules moins consommatrices.

Résultats attendus

- **Environnement :** moins de consommation d'énergie, moins de gaz à effet de serre.
- **Economique :** baisse du coût des factures énergétiques.
- **Social :** préserver la planète pour les générations futures.

Description de l'action

La ville de Genay changera au cours de ce plan d'action les ampoules au mercure par des lampes au sodium, des boules par des luminaires fonctionnels « éclairer juste ». Elle équipera l'ensemble des dispositifs de déclenchement par des horloges astronomiques permettant de diminuer de 400h à l'année le temps d'éclairage.

Indicateur d'évaluation

Diminution des factures d'éclairage public. Rapport consommation point lumineux. Rapport point lumineux par habitant. Rapport point lumineux kilomètre de voirie.

Etapes méthodologiques

Dans la continuité du diagnostic 2008, changer la nature des lampes.
Investir 17 000 € sur trois ans pour l'installation des horloges astronomiques.
Lancer une étude sur la mise en place de la bi-puissance sur la commune.

Partenaires

SIGERLY / EDF

Action n°10. Etude pour la réalisation d'une chaufferie bois (Ecoles / Hall)

Contexte

La baisse de la facture énergétique est devenue une préoccupation importante de la collectivité.

Notre politique de rénovation des installations de chauffage et d'amélioration de la gestion de l'énergie nous incite à étudier la possibilité d'évoluer vers une installation de chauffage au bois.
Un ou plusieurs bâtiments sont dans un périmètre restreint (Ecoles maternelle et élémentaire, hall des sports) et d'autres pourraient être pris en compte par un réseau de chaleur.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  limiter l'important rejet de CO_2 et limiter la consommation d'énergie fossile.
- **Economique :**
  Aider au développement de la filière bois de proximité et limiter les coûts pour la collectivité.
- **Social :**
  préserver la planète pour les générations futures, soutenir l'emploi local en lien avec le développement local.

Description de l'action

La commune a signé une convention de partenariat avec le Sigerly afin d'étudier la faisabilité d'une chaudière bois.
Afin d'avancer dans cette réflexion il nous faut connaître les dimensions nécessaires des silos, l'accessibilité des véhicules de livraison, les sources de subventionnement, l'étude de la filière d'approvisionnement.

Indicateur d'évaluation

Energie économisée.

Etapes méthodologiques

Réunion de travail et d'organisation.
Rendu d'étude pouvant permettre la rédaction d'un marché public.

Partenaires

Sigerly / ADEME

Action n°11. Remplacement progressif des guirlandes électriques par des leds et interruption des illuminations de 22h à 5h du matin

Contexte

La ville de Genay a mis en place pour la période du 8 décembre une action illumination pour les fêtes de fin d'année.
Afin de diminuer la consommation d'énergie la ville de Genay désire renouveler l'ensemble de ses guirlandes en évoluant vers une technologie à leds, et à programmer une interruption des illuminations de 22h00 à 5h00 du matin.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  moins de consommation d'énergie.
  Moins de pollution lumineuse.
- **Economique :**
  baisse du coût des factures énergétiques.
- **Social :**
  préserver la planète pour les générations futures.

Description de l'action

La commune s'engage à renouveler l'ensemble de ses guirlandes en génération à leds, et à équiper les motifs transversaux de programmateurs permettant leur extinction de 22h00 à 5h00 du matin.

Indicateur d'évaluation

Baisse de la consommation d'éclairage public, notamment sur la période des illuminations.
Réalisation des achats.

Etapes méthodologiques

Recensement du parc.
Echange des ampoules par des leds.
Installation des programmateurs.

Partenaires

SIGERLY et FORCLUM

Action n°12. Evolution du fleurissement vers des méthodes plus durables, générant moins de consommation d'eau et d'engrais.

Contexte

Le fleurissement a pour but d'embellir et d'égayer la ville, de la décorer, de lui donner un style, de créer un paysage agréable. La production de végétaux génère, comme bien d'autres activités, de nombreux impacts environnementaux par le biais des consommations d'eau et d'énergie importantes, de l'utilisation de la tourbe qui contribue à la disparition des écosystèmes, de l'utilisation de produits polluants (pesticides, engrais), du transport de substrats, végétaux, matériels. La plantation de végétaux difficiles à cultiver (Eau, engrais) augmente les contraintes.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Moins de pollution du sol et des nappes phréatiques. Maintien de la biodiversité.
- **Economique :**
  Diminution de la consommation d'eau, augmentation du paillage.
- **Social :**
  Exemplarité de la ville et initiation de démarche individuelle.

Description de l'action

La ville de Genay inscrira son plan de fleurissement dans le cadre d'une démarche de gestion évolutive durable, ce qui demandera aux jardiniers de développer de nouvelles compétences (formation). Le plan de fleurissement privilégiera les plantes durables associant en complément des vivaces, des bulbes, des arbustes, des plantes annuelles et biannuelles, pour éviter les renouvellements complets de massifs à chaque saison. En période hivernale l'utilisation de plantes à feuillage persistant, d'arbustes à floraison ou fructification hivernale à bois colorés rendront les massifs plus vivants en hiver. L'utilisation de paillage sera généralisée afin de limiter le développement des adventices et de diminuer l'évaporation d'eau.

Indicateur d'évaluation

Formation des agents.
Diminution de la consommation d'eau et d'engrais.

Etapes méthodologiques

Mise en place d'un plan de formation.
Etablissement d'un nouveau plan de fleurissement.
Suivi de la réalisation.

Partenaires

CNFPT
Service espaces verts
Fournisseurs

Action n°13. Gestion autonome des déchets verts de la commune (compostage)

Contexte

La commune, à travers l'entretien des espaces verts génère des déchets verts issus de la tonte, de la taille, du ramassage des feuilles.
Par le passé un lieu de stockage rue de la Grande Verchère avait été trouvé ; depuis peu et afin de limiter le stockage nous collaborons avec une société de compostage occasionnant des déplacements réguliers.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergies fossiles.
- **Economique :**
  Réduire nos consommations d'engrais et nos déplacements.
- **Social :**
  Exemplarité de la ville.

Description de l'action

Afin de limiter des déplacements et de réutiliser nos déchets en composts, paillage pour nos besoins, la ville de Genay souhaite devenir autonome dans la gestion de ses déchets.
Pour cela nous mettrons en place une plateforme de compost par notre service Espace Verts.

Indicateur d'évaluation

Plus de déchets verts non gérés par les services municipaux.
Moins de commande d'engrais organique.

Etapes méthodologiques

Création de la plateforme.
Suivi du compostage.
Suivi du broyage.
Réutilisation.

Partenaires

Service des Espaces verts

Village Éco-Citoyen

« Tous solidaires »
« Agissons pour mieux vivre ensemble »

Action n°1. Renforcement, valorisation et mise en réseau des actions de solidarité intergénérationnelle

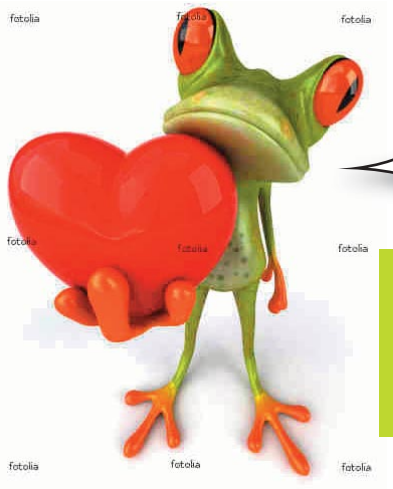

Vieillir, c'est embêtant, mais c'est la seule façon de vivre longtemps. (Félix Leclerc)

Contexte

L'objectif de cette action est d'inciter les séniors à une participation active dans les projets intergénérationnels menés sur le village. Faire de cette solidarité un élément structurant du lien social et de lutte contre l'isolement des séniors.

Résultats attendus

- **Social :**
  Etendre la cohésion sociale et la solidarité entre les générations. Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains.

Description de l'action

Le centre communal d'action social (CCAS) de Genay, joue un rôle important. Il permet de réaliser des événements intergénérationnels et accompagne des personnes en difficultés. Parmi ces événements, on peut citer le goûter offert chaque année aux aînés, la fête du four à pain ou des actions quotidiennes comme le portage des repas. L'action développera le nombre de manifestations, en s'associant par exemple au service enfance/jeunesse et en permettant aux plus jeunes de partager des moments conviviaux avec les seniors.

Indicateur d'évaluation

Nombre d'événements.
Nombre de participants aux différents événements.
Nombre de contrats mensuels avec les personnes de grand âge..

Etapes méthodologiques

Mise en place d'événements
Création d'événements nouveaux
Accentuation du dispositif « Genay Village Solidaire ».

Partenaires

CCAS,
Club des genêts d'or,
centre de loisirs,
crèche.

Action n°2. Etablir un plan de rénovation de l'accessibilité des bâtiments communaux

Contexte

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pose un certain nombre d'obligations pour les communes en matière d'accessibilité aux handicapés concernant les bâtiments recevant du public. Pour les établissements et installations ouvertes au public déjà existants, le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 prévoit qu'ils doivent satisfaire aux obligations générales en matière d'accessibilité avant le 1er janvier 2015 (articles. R. 111-19-7 à R. 111-19-12 du code de la construction et de l'habitation). De plus, pour les villes de plus de 5.000 habitants, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées s'impose (article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Description de l'action

Dans ce contexte réglementaire, la commune de Genay se positionne pour anticiper sur ses obligations et propose un plan de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments ouverts au public.
Ce plan permettra également d'étaler les dépenses et de mettre aux normes les bâtiments en suivant un ordre de priorité selon l'usage et le taux de fréquentation.
Le seuil des 5 000 habitants pourrait être atteint prochainement, la commune se prépare donc à la création d'une commission accessibilité et a d'ores et déjà largement anticipé ses travaux d'aménagement des bâtiments publics.

Etapes méthodologiques

Poursuivre les diagnostics des bâtiments publics
Finaliser la mise aux normes de bâtiments en travaux (Espace Henri Vicard, La Poste).
Intégrer les nouvelles normes d'accessibilité dans chaque rénovation de bâtiments.
Programmer les travaux des ERP suivants : Ecoles, Mairie.

Résultats attendus

- **Social :**
  permettre l'accès aux équipements publics à tous, égalité de traitement des usagers.

Indicateur d'évaluation

Nombre de diagnostics réalisés, nombre de bâtiments accessibles, évolution.

Partenaires

Grand Lyon
DDT
ACMO
APAVE

Action n°3. Inciter les habitants à prendre conscience des fuites thermiques de leur habitat et de leur consommation électrique

Contexte

La baisse de la facture énergétique est devenue une préoccupation importante des particuliers. Un des moyens pour atteindre cet objectif est de réduire les fuites thermiques.
La chaleur est une énergie qui se mesure en joule et se transmet selon les mécanismes de la conduction par la matière ; de la convection par l'air et du rayonnement solaire par exemple. Dans une maison mal isolée ou non isolée, les plus grosses fuites de chaleur s'effectuent par les surfaces : toiture, murs et vitrages.
Ces points sensibles d'une habitation peuvent générer jusqu'à 60% des déperditions en chaleur. Les jonctions entre les parois laissent également fuir la chaleur. Appelées " ponts thermiques ", elles peuvent participer de 5 à 25% à la fuite de chaleur.
Si la ventilation d'un habitat est indispensable, les mouvements d'air incontrôlés entraînent des déperditions thermiques, qui augmente avec la vitesse du vent.

Résultats attendus

- **Environnement :** moins de consommation d'énergie.
- **Economique :** baisse du coût des factures énergétiques.
- **Social :** préserver la planète pour les générations futures.

Description de l'action

La commune s'engage à s'équiper d'un détecteur de fuite thermique. Ce détecteur sera mis à la disposition des habitants de Genay.
Un questionnaire sera joint à chaque prêt du détecteur, que l'utilisateur s'engagera à remplir. Ce questionnaire permettra de connaitre à la suite de cette analyse quelles sont les éventuelles actions envisagées par les habitants.

Indicateur d'évaluation

Nombre de prêts de l'appareil.
Résultats des questionnaires.

Partenaires

ALE et SIGERLY

Etapes méthodologiques

Etude comparative des détecteurs.
Rédaction d'un questionnaire et d'un règlement de prêt.

Action n°4. Concours « Familles à Energie Positive »

Contexte

La baisse de la facture énergétique est devenue une préoccupation importante des particuliers.

Les concours des familles organisés par l'ALE est un bon moyen pour mieux connaitre ses dépenses grâce à un diagnostic et apprendre les bons gestes pour économiser l'énergie.
L'ALE a créé un site Internet spécifique qui présente ce concours :
http://rhone.familles-a-energie-positive.fr

Description de l'action

Atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent en profitant de conseils de spécialistes (qui n'ont rien à vendre) par le biais d'un concours en équipe, organisé et animé par l'ALE.
La Commune s'engage à soutenir cette action par une campagne d'information (affiche, stand au forum des associations, articles de presse, plaquettes…).
La commune a signé une convention d'engagement avec l'ALE pour la participation à ce concours.

Etapes méthodologiques

Plan de communication
Réunion de travail et d'organisation

Résultats attendus

- **Environnement :**
  moins de consommation d'énergie : en moyenne 12 % d'économie sur une consommation initiale.
- **Economique :**
  baisse du coût des factures énergétiques de 12 % soit 200€ environ pour la durée du défi.
- **Social :**
  préserver la planète pour les générations futures.
  Développer des moments conviviaux d'échanges d'expériences.

Indicateur d'évaluation

Nombre de familles participantes.
Evaluer les énergies économisées.

Partenaires

ALE pour toute information et inscription :
8 rue Béranger - 69006 LYON
Tel : 04 37 48 22 42

Agenda 21 du Val de Saône

Action n°5. Mise en place d'un guichet unique Enfance/ Jeunesse

Contexte

Le guichet unique enfance et jeunesse est un lieu d'orientation mis en place par la ville de Genay afin de simplifier les démarches des familles et de mieux les renseigner pour l'ensemble du service enfance. Il permet ainsi de centraliser de nombreuses démarches en un même lieu.

Description de l'action

Petite enfance (3 à 6 ans)
Pour les structures d'accueil de la petite enfance (Eveil sportif, centre de loisirs Ile aux trésors, périscolaire maternelle, restaurant scolaire).
Enfance (6/12 ans)
Vous pouvez également y inscrire un enfant, régler une facture pour les centres de loisirs, les mini-camps, les camps, les périscolaires, les activités du pass du mercredi, le restaurant scolaire).
Une base de données unique de renseignements
L'existence du guichet unique permet de demander aux familles une seule fois l'ensemble des documents (pièces justificatives...) obligatoires pour les diverses démarches. Celles-ci s'en trouvent donc facilitées grâce à la mise en place de cette base de données commune.
L'évolution du mode de règlement :
Le guichet unique permettra d'évoluer dans les modes de règlement (prélèvement, paiement par internet).

Etapes méthodologiques

1/ Evolution du logiciel
2/ Formation du personnel
3/ Evolution des emplois du temps
4/ Evolution des modes de paiement (Prélèvement, Paiement par internet)
5/ Evolution des modes d'inscription(par internet)

Résultats attendus

- **Social :**
  Faciliter l'organisation quotidienne des familles ganathaines.

Indicateur d'évaluation

Mise en place du prélèvement
Questionnaire d'enquête pour connaitre l'indice de satisfaction du public.
Mise en place de l'inscription par internet.

Partenaires

Service animation/jeunesse

Action n°6. Soutenir le fonctionnement du pédibus

Contexte

Aux heures d'entrée et de sortie des classes le village connait un pic de circulation.
Outre les nuisances que provoque la circulation, l'organisation du pédibus permet de résoudre ce problème en partie.
En effet, il est possible de se rendre à l'école à pied depuis la plupart des quartiers du village.
L'association de parents d'élèves porteuse du projet a besoin de bénévoles.

Description de l'action

Mettre en place des moments festifs pour valoriser les initiatives locales, d'une part, et développer le nombre de lignes de pédibus sur la ville, d'autre part. Coupler ces moments avec des temps forts nationaux comme la semaine nationale de la mobilité.

Etapes méthodologiques

1/ Constitution du groupe de travail enseignants et parents.
2/ Mise en place des moments forts.
4/ Pérenniser le dispositif.
5/ Évaluation de l'action.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports
- **Economique :**
  Réduire les consommations globales de carburant.
- **Social :**
  Développer du lien social entre les enfants et les parents, mettre en place des temps forts. Instaurer auprès des enfants une habitude de mode de déplacement doux.

Indicateur d'évaluation

Moins de véhicules en direction des écoles.
Nombre de bénévoles engagés
Nombre de lignes en fonctionnement
Nombre d'utilisateurs journaliers du pédibus

Partenaires

AGAPE / Grand Lyon / Services techniques

Action n°7. Contrat Local de Sécurité, P.R.E (Programme de Réussite Educative), Contrat Enfance Jeunesse

Contexte

La ville de Genay développe depuis de nombreuses années des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes avec des partenaires institutionnels et associatifs.

Résultats attendus

- **Social :**
  Développer des partenariats institutionnels et associatifs structurés
  Prendre en compte les attentes des jeunes publics.
  Lutter contre l'exclusion des enfants en difficulté.

Description de l'action

Soucieuse de veiller au bien–être de la population l'équipe municipale poursuivra les actions lancées. Celles-ci ont pour but de proposer une offre de loisirs de qualité, de prévenir l'échec et le décrochage scolaire, de lutter contre l'exclusion des enfants en difficulté, de renforcer la place des parents, de les accompagner dans ce rôle éducatif et de mobiliser des partenaires autour de ces projets.

Indicateur d'évaluation

Nombre d'enfants concernés par les actions du service animation jeunesse.
Nombre d'enfants concernés par le programme de réussite éducative.
Typologie et nombre de situations identifiées et prises en charge.

Etapes méthodologiques

Repérer l'enfant et la famille.
Analyser leur problématique.
Définir un objectif et les résultats à atteindre.
Proposer des actions.
Identifier les ressources pour les mener à bien.
Les mettre en œuvre.
Les évaluer.

Partenaires

Service Animation Jeunesse, CAF, Préfecture, coordinateurs des actions, CCAS, assistantes sociales.

Action n°8. Favoriser les rencontres interculturelles

Contexte

Dans une société centrée parfois sur elle-même, favoriser la rencontre interculturelle c'est œuvrer pour « un mieux vivre ensemble », enjeu majeur de notre époque, construite sur une communication tout azimut et un isolement de proximité.

Résultats attendus

- **Social :**
  Faire découvrir des peuples et des milieux sociaux différents. Développer l'échange et la tolérance.

Description de l'action

Offrir à travers des projections de films, des expositions, des évènements divers une occasion de découvrir des cultures, d'approfondir ses connaissances et d'échanger dans des domaines très variés.
Développer la culture des cultures.
Organiser des manifestations autour des musiques, des cuisines, des danses et des chants d'horizons variés.

Indicateur d'évaluation

Quantifier le public intéressé.
Nombre d'évènements réalisés.
Médiathèque.

Partenaires

Services municipaux, associations

Action n°9. Développement du secteur maintien à domicile

Contexte

A travers son programme « Genay Village Solidaire » la ville désire renforcer le lien social et favoriser la solidarité. Mais aussi prévenir les ruptures dans les parcours de vie et anticiper les problématiques liées à la dépendance ou à l'isolement.

Description de l'action

La commune interviendra dans le cadre de sa politique pour soutenir les personnes en difficulté en raison de leur âge et ou handicap.
L'objectif étant de prévenir des difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées isolées et favoriser le maintien à domicile. Pour cela il faut repérer le plus tôt possible les situations de personnes isolées et ou en difficulté, par le biais de visites régulières comme le portage de repas et mettre en place un plan d'accompagnement.

- Organiser un portage collectif une fois /mois pour offrir un moment convivial et lutter contre l'isolement.

Etapes méthodologiques

Recenser les attentes.
Diagnostiquer les besoins
Suivi par une écoute 6 jours sur 7 des personnes de grand âge.
Soutien à la formation des aides à domicile.

Résultats attendus

- **Social :**
  lutter contre l'isolement et favoriser le maintien au domicile, facteur de bien être moral.

Indicateur d'évaluation

Nombre de personnes visitées.
Estimation du taux de couverture par rapport aux besoins sur village.
Aboutissement du soutien.

Partenaires

CCAS, Conseil Général
Associations spécialisées
Etablissements de formation professionnelle

Action n°10. Soutenir les projets culturels : vecteurs de lien et de cohésion sociale

Contexte

La culture est un aspect fondamental du développement durable. En effet, elle est un facteur de développement, de cohésion et d'insertion sociale. Elle participe au partage des connaissances et doit être accessible à tous. La ville s'engage à multiplier les interactions culturelles dans la ville en créant de nouvelles occasions de rencontre, de concertation et de création.

Développer les rencontres et les échanges entre les habitants dans une ambiance conviviale.
Encourager les initiatives créatrices de lien social, de solidarité et d'ouverture culturelle.
Créer un lien social autour d'événements.
Pérenniser la mémoire collective et valoriser le patrimoine local.
Intégrer de nouveaux arrivants par l'information et la découverte du territoire.

Description de l'action

De nombreuses actions sont déjà développées sur la commune. De nouvelles actions prévues permettront de poursuivre ces objectifs.
Consolidation, mutualisation
Renforcement des subventions, sous forme de contrat d'objectifs, prêt de matériels, soutien du personnel communal aux associations.
Dans le but d'organiser des événements créateurs de liens sociaux entre les habitants : culturels, artistiques, patrimoniaux, sportifs
Ex. : Concours photos, fête du village, expositions, ateliers…

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports
- **Economique :**
  Réduire les consommations globales de carburant.
- **Social :**
  Développer un territoire solidaire
  Consolider la citoyenneté dans la commune.
  Cultiver la mémoire collective.
  Améliorer le sentiment de bien-être sur la commune et diminuer le sentiment d'isolement.

Indicateur d'évaluation

Nombre d'événements
Fréquentation des événements
Nombre de personnes impliquées dans la préparation et l'organisation des événements.

Action n°11. Création d'équipements légers et développement des sports de plein air

Contexte

Une pluralité des activités sportives est possible en plein air sur des équipements légers aménagés par les communes (parcours sportifs, plaine de jeux, espaces verts, chemins cyclables..) ou en pleine nature (la marche, la randonnée…).

Description de l'action

Créer des équipements sportifs de plein air ou rénover les équipements existants.

Développer la randonnée et la marche par la mise à jour régulière de notre guide des circuits touristiques.

Résultats attendus

- **Environnement :** Réalisation d'équipements légers avec peu d'impact sur l'environnement.
- **Economique :** développement des loisirs de plein air moins couteux en aménagements que des sports en salle ou sports motorisés.
- **Social :** le sport est un facteur de cohésion sociale, de partage, d'esprit d'équipe.

Indicateur d'évaluation

Nombre d'utilisateurs, fréquence, nombre d'associations, de créneaux horaires utilisés.

Etapes méthodologiques

Audit des équipements.
Validation de l'action.
Rédaction du marché public.
Réalisation des travaux.

Partenaires

Ministère de la Cohésion sociale.
Conseil Général.
Conseil Régional.

Action n°12. Amélioration de la propreté urbaine

Contexte

La propreté urbaine contribue à la qualité de vie de la population. Aussi la ville de Genay se mobilise aux cotés du Grand Lyon pour progresser.

Résultats attendus

- **Social :**
  Respect du cadre de vie de chacun.

Indicateur d'évaluation

Indice de satisfaction de la population.
Evaluation hebdomadaire sur la ville.
Mise en place des canicrottes.
Campagne de sensibilisation.

Description de l'action

La ville de genay élaborera des programmes d'action dans les domaines suivants :

- Enlèvement des tags, affiches sur l'espace public.
- Sensibilisation des propriétaires de chiens au ramassage individuel des déjections canines.
- Réduction des incivilités en termes de propreté.
- Informer sur les risques d'allergies provoquées par certains insectes, comme les chenilles processionnaires.

Action n°13. Continuer la mise en place des défibrillateurs cardiaques dans l'ensemble des bâtiments communaux

Contexte

En France, 50 000 cas de mort subite surviennent chaque année, dont 10% sur la voie publique.
Le taux de survie après un arrêt cardiaque est aujourd'hui de 2 à 4%, car l'intervention doit être très rapide après l'accident (une minute de perdue, c'est 10% de chance de survie en moins !).
Depuis 2009, la ville de Genay soucieuse de ses habitants a installé 4 défibrillateurs cardiaques automatiques :

- Hall des sports
- Genay d'or
- Terrain de foot
- Mairie

Il s'agit de défibrillateurs automatiques ne nécessitant pas de formation particulière du public.

Résultats attendus

- **Social :**
  Sauver des vies, diminuer les risques de mort subite sur les lieux publics

Description de l'action

La ville de Genay continuera la mise en place de défibrillateurs cardiaques dans l'ensemble de ses bâtiments publics, en sensibilisant la population à son utilisation.

Indicateur d'évaluation

Nombre de défibrillateurs installés.
Nombre de stages de formation aux premiers secours.
Nombre d'associations participantes.

Etapes méthodologiques

Equipement de deux établissements par an.
Formation d'agents municipaux.
Formation des ganathains volontaires.

Action n°14. Création de jardins familiaux

Contexte

Dans une tendance du rapprochement de l'homme à la nature et de loisirs verts, un français sur deux devient adepte du jardinage.

En plus de procurer de bons légumes et un peu d'exercice, cultiver son jardin renforce le bien vivre.

C'est pourquoi, les jardins familiaux sont très prisés dans les milieux urbains et favorisent la sociabilité.

Dans une commune comme Genay, qualifiée plutôt de commune périurbaine, cette démarche serait appréciée.

Résultats attendus

- **Environnement :** une production locale de saison avec un minimum de transport et de produits chimiques.
- **Economique :** des fruits et légumes plus naturels et moins chers.
- **Social :** lien entre jardiniers, apprentissage et transmission de savoir-faire, découverte du potager avec ses enfants ou petits-enfants, partage des récoltes, échanges de semences.

Description de l'action

Créer des jardins familiaux : des « lotissements » de parcelles gérés par une association ou par une collectivité, mis à disposition des particuliers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

Indicateur d'évaluation

Nombre de lots créés, nombre de lots loués.
Animation engendrée autour des jardins.

Etapes méthodologiques

Etude de faisabilité (foncier, technique, organisation).
Travail sur le fonctionnement du jardin à long terme (délégation éventuelle de la gestion, règlement intérieur…).

Partenaires

Associations.
Service espaces verts.
Etablissements agricoles.

Stéphane ROUVIER
Ganathain
Membre du Comité consultatif Agenda 21

Agenda 21 … mieux faire vivre la commune à l'aube du 21e siècle …

Quel est pour vous l'intérêt de réaliser un Agenda 21 à Genay ? Quelle définition pourriez-vous donner de l'A 21 ou de ses objectifs ? Quel rôle chaque individu peut-il jouer ?

>> *L'intérêt pour Genay de s' engager dans un Agenda 21, fruit d'une démarche volontaire, d'initiative citoyenne et collective, est de mieux faire vivre la commune à l'aube du 21è siècle, en développant ses atouts, dans tous les domaines, avec l'idée de les préserver. Constitué de nombreuses actions qui seront évaluées périodiquement pour être actualisées, l'Agenda 21, selon le principe de démocratie participative, prend en compte les différents éléments issus de la consultation des habitants de la commune.*
C'est là l'occasion pour tout un chacun de faire entendre sa voix et de se sentir véritablement acteur dans la vie de sa commune.

Quel est pour vous l'axe fort de l'A21 ? Qu'en attendez-vous en tant que Ganathain ?

>> *A l'heure où l'on redoute la "crise", où les individualités prennent trop souvent le dessus sur la cohésion, où les enseignes à taille locale et humaine ont du mal à lutter face aux "grands groupes", où nos modes de consommation (énergie, transports, alimentation, loisirs...) contribuent toujours plus au changement climatique, l'Agenda 21 permet de sortir de l'attentisme et de tenir compte, selon une démarche de développement durable, autant des aspects économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux, permettant à la commune de faire les bons choix pour nous et pour nos enfants.*
En tant que Ganathain, je souhaite que le plus grand nombre, habitants, partenaires associatifs, institutionnels et économiques, agents de la ville, s'y implique, ce qui démontrerait à la fois la prise de conscience collective des enjeux de notre époque, et l'attachement à notre commune via la "feuille de route" qu'on souhaite lui donner pour l'avenir. Genay a toutes les clefs en mains pour réussir.

Stéphane ROUVIER

Village Actif

« Avançons ensemble »

Action n°1. Créer un guide de bonnes pratiques, orienté développement durable pour les agents de la collectivité.

Contexte

Grâce à leurs actions « exemplaires », les collectivités peuvent contribuer de manière significative au développement durable.
La réussite d'un projet de développement durable à travers l'agenda 21 passe par l'approbation de la démarche par tous, notamment pour les agents de la collectivité. Il est important de leur faire connaître les problématiques, les actions engagées en lien avec les enjeux locaux.
Bien souvent ce n'est pas la volonté d'agir qui manque, mais bien la difficulté de chacun à identifier ce qu'il peut modifier dans ses manières de faire.
L'information et la participation des agents à la mise en œuvre concrète de l'agenda 21 est une priorité de la Ville de Genay pour qu'elle soit encore plus éco-responsable.

Description de l'action

A travers un guide, la ville de Genay accentuera les bases d'un fonctionnement éco-responsable des services. Ce guide insistera sur le tri des déchets, de manière générale un usage limité du papier, une réduction de la consommation des ressources (eau du robinet, énergie), l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement. Ce guide sera complété par des formations imposées aux agents, dans le cadre du plan individuel de formation.

Etapes méthodologiques

Information des agents sur l'agenda 21.
Déclinaison des pratiques par services.
Réalisation du guide et des formations.

Résultats attendus

- **Environnement :** l'exemplarité de la ville pourra être un repère pour la population.
- **Economique :** meilleure gestion des ressources en énergie.
- **Social :** augmentation de l'implication de chacun dans la mise en place d'un développement durable dans le cadre de son activité professionnelle.
  Cohésion des agents autour de l'agenda 21.

Indicateur d'évaluation

Nombre et diversité des agents sensibilisés. Edition du guide.
Augmentation annuelle des économies financières réalisées grâce à l'application des mesures l'agenda 21.

Partenaires

CNFPT
Ensemble du personnel

Action n°2. Mettre en place une charte de Développement Durable pour les manifestations culturelles et sportives

Contexte

Consciente de la nécessité d'impliquer l'ensemble des forces vives de la commune pour démocratiser le développement durable, la ville de Genay souhaite promouvoir les pratiques du tri des déchets et de maitrise des ressources dans les manifestations culturelles et sportives, en facilitant la mise en place de pratiques Eco-responsables auprès des organisateurs de ces manifestations.

Résultats attendus

- **Environnement :** Instaurer la diminution globale des déchets par le tri sélectif.
- **Economique :** Maitriser les dépenses.
- **Social :** Sensibiliser et responsabiliser les organisateurs de manifestations et les citoyens.

Description de l'action

Mettre à disposition de manière systématique les moyens matériels facilitant le tri sélectif pour chaque manifestation.
Mettre en place un système de mutualisation des moyens pour l'utilisation de vaisselle réutilisable.
Conditionner les subventions aux associations organisatrices d'événements à la prise en compte de la prévention des déchets. Formalisation d'une charte, sous forme de contrat d'objectifs favorisant le développement durable.

Indicateur d'évaluation

Diminution de la quantité de déchets.
Diffusion de la charte.
Augmentation des déchets triés.

Partenaires

Le monde associatif local.

Etapes méthodologiques

Réunion d'information des organisateurs.
Réalisation d'un document méthodologique.

Action n°3. Soutenir la mise en place des PENAP : Protection des Espaces Naturels Agricoles Périurbains

Contexte

Chaque année en France, 60 000 hectares de terres agricoles et naturelles sont utilisés pour la construction de routes, de zones d'activités, de logements…
Soit l'équivalent d'un département français qui disparait tous les dix ans au profit de l'urbanisation.
Or ce phénomène engendre des incidences nombreuses : perte de ressources naturelles et agricoles, imperméabilisation des sols, et augmentation du risque de ruissellement, dégradation des paysages.
Cadre réglementaire, la loi DTR (développement des territoires ruraux) a crée en 2006 un outil permettant aux départements de protéger ces espaces sensibles.
Le Département en collaboration avec le Grand Lyon a lancé la mise en place de ce périmètre de protection.

Description de l'action

La commune de Genay s'engage auprès du Grand Lyon et du Département et soutient la mise en place des PENAP.
L'urbanisation de la commune sera étudiée conformément à ces espaces protégés y compris au moment de la révision du PLU.

Etapes méthodologiques

Relayer l'information et expliquer aux habitants et aux agriculteurs le rôle des PENAP
Aider la reprise d'activité lors de départ en retraite d'agriculteurs.
Maintenir les producteurs locaux (dans la mesure du possible) sur des terrains communaux.
Participer aux actions proposées dans le cadre des PENAP.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  limiter les pertes de ressources naturelles, garder des paysages, limiter les déplacements et le transports des produits entre le lieu de production et le bassin de vie des consommateurs.
- **Economique :**
  limiter la raréfaction des terres agricoles, et donc laisser les terres agricoles à des prix abordables, limiter les contraintes d'exploitation pour que l'agriculture locale reste une activité rentable.
- **Social :**
  avoir des espaces de loisirs récréatifs à proximité, garder un lien et une proximité entre producteur et consommateur.

Indicateur d'évaluation

Nombre de m² protégés à Genay
Evolution au fil des modifications et révisions du PLU.
Nombre et impact des actions liées aux PENAP concernant directement Genay.

Partenaires

Chambres d'agriculture, SAFER,
Syndicats agricoles,
Propriétaires et exploitants ganathains.

Action n°4. Création d'un Arboretum dans le parc de Rancé

Contexte

Les premiers arboretums furent crées en Grande Bretagne puis en France à partir du 19e siècle.
A cette époque, les explorateurs et autres colons, rapportaient des graines ou de jeunes plants de leurs voyages de toutes les régions du monde.

La ville de Genay, signataire de la Charte de l'arbre du Grand Lyon, possède à travers le Parc de Rancé, un lieu avec des arbres remarquables

Suite à différentes intempéries et au vieillissement certains ont dû être coupés. Il nous faut donc penser à la réimplantation de jeunes arbres. Un arboretum remplit une fonction éducative en accueillant un large public et offre à chacun la possibilité d'observer, de reconnaître et de comparer les différentes essences. Ce lieu est un espace de délassement ouvert aux promeneurs désireux de se retrouver dans un environnement entouré de l'esprit mythique des arbres et de la forêt.

Description de l'action

En collaboration avec l'O.N.F nous réfléchirons à l'implantation de jeunes arbres afin de maintenir pour les générations futures un poumon vert au cœur du village.

Etapes méthodologiques

1/ Diagnostic du parc de Rancé et de l'ensemble des arbres de la commune.
2/ Réimplantation des espèces.
3/ Suivi du plan de réimplantation.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Les arbres ont un rôle déterminant dans l'absorption des gaz à effet de serre.
- **Social :**
  Préserver la planète pour les générations futures, et laisser aux générations futures un patrimoine exemplaire.

Indicateur d'évaluation

Réimplantation d'essence pouvant être utilisé dans un but pédagogique.
Un arbre coupé, un arbre planté.

Partenaires

O.N.F
Direction des arbres et des paysages du Grand Lyon.
Services techniques municipaux

Action n°5. Faciliter une étude sur la biodiversité à Genay, atlas de la biodiversité communale.

Contexte

La ville de Genay mène une réflexion en matière de protection de la biodiversité mais la connaissance de cette biodiversité est encore sommaire.

La ville de Genay souhaite établir un atlas de la biodiversité pour une meilleure connaissance de son patrimoine.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Mieux connaître, protéger, développer la biodiversité.
- **Economique :**
  Favoriser à travers les randonnées la connaissance de la nature.
- **Social :**
  Préserver la biodiversité ganathaine.

Indicateur d'évaluation

Réalisation de l'atlas
Etablissement d'un groupe de travail.

Partenaires

Frapna

Description de l'action

Réalisation d'un atlas de la biodiversité
Définition des enjeux écologiques et d'une stratégie de protection.

Etapes méthodologiques

Mise en place d'un cahier des charges
Réalisation d'une cartographie des habitats
Réalisation d'un inventaire faunistique et floristique.

Action n°6. Inclure le développement durable dans le projet pédagogique des ALSH et mener des actions de sensibilisation

Contexte

L'éducation à l'environnement est un élément indispensable pour œuvrer vers un changement de comportement.

Pour cela il nous faut intégrer dans nos fonctionnements et donc dans nos projets pédagogiques des accueils de loisirs sans hébergement, le développement durable comme un élément essentiel.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Sensibilisation au respect de l'environnement
- **Social :**
  Inciter les jeunes à s'investir dans un projet.
  Favoriser une prise de conscience.

Description de l'action

Nous inciterons nos équipes pédagogiques à développer dans l'action au quotidien des projets sur la thématique du développement durable en intégrant les jeunes au cœur des projets et en les associant aux divers partenaires.

Indicateur d'évaluation

Nombre d'actions.
Nombre d'enfants touchés.

Partenaires

ALE, LPO,FRAPNA,
Grand Lyon

Etapes méthodologiques

Formation des animateurs au développement durable
Modification des projets pédagogiques
Conception des projets et des partenariats.

Action n°7. Organiser des événements sur le climat et l'énergie

Contexte

Depuis plusieurs années, afin de sensibiliser le public au développement durable, la ville de Genay organise des événements et des expositions en lien avec l'environnement et le développement durable.
Par ailleurs, la Ville de Genay propose également une programmation culturelle variée à la médiathèque.
A l'occasion du printemps du développement durable 2012 et afin de toucher un public varié, la ville de Genay organisera un défilé de mode original afin de sensibiliser au recyclage des déchets.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  sensibiliser sur le réchauffement climatique.
- **Economique :**
  Interpeller les citoyens sur les problèmes d'une consommation excessive.
- **Social :**
  Créer des liens, des rencontres, des animations autour de cette problématique.

Description de l'action

La ville de Genay abordera ce thème à l'aide de différents outils, (mini-conférences, expositions, films, scénettes). L'objectif est de sensibiliser la population au changement climatique, à ses enjeux et les actions à entreprendre par chacun :

- Consommation
- Transports
- Habitat
- Energies renouvelables
- Déchets

Etapes méthodologiques

1/ Mise en place d'un programme de sensibilisation
2/ Communiquer sur les gestes éco-responsables
3/ communiquer sur les actions de la commune

Indicateur d'évaluation

Nombre d'évènements mis en place.
Nombre de personnes présentes / évènement.

Partenaires

Sigerly, ADEME, ALE

Action n°8. Communiquer sur le jardinage écologique en relation avec les associations spécialisées

Contexte

Nombreuses sont les personnes prêtes à évoluer dans leur pratique de jardinage mais qui par manque de retour d'expérience ou de conseils n'osent pas.
Nombreux sont ceux qui méconnaissent aussi les dangers des produits phytosanitaires pour l'environnement et leur santé.

Il est donc nécessaire de bien connaître son environnement proche et les végétaux cultivés localement afin d'en avoir une meilleure compréhension et d'adapter de nouvelles méthodes.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Réduction importante de l'usage des produits phytosanitaires.
- **Social :**
  Préserver la planète pour les générations futures, créer des moments conviviaux d'échanges et d'expériences.

Description de l'action

A travers des temps de rencontres, d'échanges, la ville de Genay souhaite sensibiliser les jardiniers amateurs sur un jardinage respectueux de l'environnement, et renforcer les connaissances des habitants aux techniques écologiques du jardinage.
Cela passe par la valorisation de pratiques déjà mises en place, mais aussi par la pérennisation du marché aux plantes rares, lieu d'échanges sur le jardinage.
La mise en valeur des pratiques lors de remise de prix de fleurissements.

Indicateur d'évaluation

Nombre de séances d'information.
Nombre de participants.
Sensibilisation croissante de la population.

Etapes méthodologiques

Mise en place des partenariats.
Organisation des formations.

Partenaires

Associations locales
Techniciens des services municipaux.

Action n°9. Zéro engrais chimique dans les espaces verts communaux

Contexte

La ville de Genay dans le cadre de la gestion des espaces verts de la commune utilise des engrais chimiques notamment pour le stade, le fleurissement.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Moins de pollution du sol et des nappes phréatiques.
  Maintien de la biodiversité.
- **Economique :**
  Diminution des achats d'engrais chimiques au profit d'engrais organiques.
- **Social :**
  Exemplarité de la ville et initiation de démarche individuelle.
  Protéger la santé de nos agents.
  Améliorer le cadre de vie.

Description de l'action

L'objectif est le remplacement de l'ensemble des engrais chimiques par des engrais organiques à libération lente. Pour cela, la ville de Genay mettra en place un plan de formation spécifique aux espaces verts.

Indicateur d'évaluation

Suivi des achats.
Formation des agents.

Etapes méthodologiques

Formation des agents.
Evolution des techniques d'apports.
Bilan.

Partenaires

CNFPT/ Fournisseurs

Action n°10. Zéro-phytosanitaire, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Contexte

De nombreux herbicides, insecticides, fongicides, présentent des risques importants pour la santé et l'environnement. Des alternatives sont développées pour y faire face dans la gestion des espaces verts communaux.
Le Grenelle de l'environnement prévoit une réduction de 50% de l'usage des pesticides à l'horizon 2018.
Le service des espaces verts, conscient de ces enjeux, mène depuis deux ans une réflexion pour modifier progressivement ses pratiques et aller vers une gestion différenciée.

Résultats attendus

- **Environnement :**
  Moins de pollution du sol et des nappes phréatiques. Maintien de la biodiversité.
- **Economique :**
  Diminution des achats de produits phytosanitaires..
- **Social :**
  Exemplarité de la ville et initiation de démarche individuelle.
  Protéger la santé de nos agents.

Description de l'action

Remplacer les désherbages chimiques des espaces extérieurs, des écoles, des places, par des méthodes alternatives (paillage, désherbage thermique et manuel).

Indicateur d'évaluation

Evolution des surfaces paillées
Evolution de surfaces désherbées de manière alternative.

Etapes méthodologiques

Changement de méthode de désherbage.
Communiquer sur la démarche.
Généraliser le dispositif.

Partenaires

Espaces verts/
Grand Lyon/
Fournisseurs

Agenda 21 … mieux faire vivre la commune à l'aube du 21e siècle …

Michel GENESTIER
Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et au développement durable

Pourquoi d'après vous la collectivité joue-t-elle un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'A 21 ?

>> *La société de consommation, en expansion constante depuis plus de 60 années, n'induit pas les comportements que nécessiteraient la raréfaction des gisements d'énergies fossiles et à la diminution des sources d'eau potable. Par voie de conséquence nos compatriotes, comme la plupart des occidentaux, ne sont pas vraiment convaincus de la nécessité d'adopter la sobriété et la responsabilité dans leurs habitudes journalières de consommation. C'est la raison pour laquelle il appartient aux collectivités locales dans leur ensemble et aux communes en particulier de remplir un rôle de leader dans l'initiation aux différentes actions de réduction de consommation d'énergie ainsi que dans les économies de l'eau.*
Par l'information des habitants et ses réalisations exemplaires, la commune de Genay souhaite convaincre la population d'adopter des réflexes de développement durable conformes aux orientations de l'Agenda 21.

En tant qu'adjoint à l'urbanisme, pouvez-vous préciser quelles sont les incitations apportées par vos services en matière de développement durable ?

>> *L'habitation intervient de façon notable dans l'adoption du développement durable à la fois par la conception du bâti et ses alentours (cour, jardin,…) et aussi par les infrastructures qu'elle nécessite (voirie, réseaux,…).*
Le service urbanisme peut apporter des conseils dans le choix de conception initiale des bâtiments et de leur implantation ainsi que dans les projets de rénovation de bâtiments anciens. Ceux-ci s'appliquent en priorité sur le choix des matériaux de construction et d'isolation, sur les modes de chauffage (en mettant l'accent sur les énergies renouvelables) et sur la destination des eaux pluviales.
Dans un contexte d'évolution constante de la règlementation concernant l'habitat, il est aussi nécessaire de sensibiliser particulièrement les propriétaires à la valorisation de leurs biens, conditionnée par les critères de consommation d'énergie et de conformité aux nombreux contrôles pratiqués sur le bâti (amiante, plomb, insectes xylophages, assainissement, …).

Michel GENESTIER

Les astuces

➔ **Préférez l'eau du robinet,** elle coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille et reste le produit alimentaire le plus contrôlé.

➔ Mettez le plus souvent possible **un couvercle sur vos casseroles** et **préférez un brûleur de diamètre inférieur à celui du récipient** : vous limiterez le temps de chauffage et ferez ainsi plus d'économies.

➔ Chaque jour, **un Français consomme en moyenne 137 litres d'eau.** Pour faire des économies au quotidien, adoptez les bons réflexes et changez vos habitudes sans pour autant perdre en confort !

Voici quelques astuces pour faire des économies d'eau

- Privilégiez la douche au bain (20 m^3 par an économisés)
- Utilisez votre lave-vaisselle plutôt que de laver vos assiettes à la main : c'est 3 fois moins d'eau utilisée à condition de respecter une règle, ne pas faire de prélavage avec celui-ci !
- Dans le jardin, n'arrosez que lorsque c'est nécessaire et en soirée pour garder un maximum de fraîcheur.
- Traquer les fuites partout où elles se trouvent. Un simple robinet qui fuit goutte à goutte représente un gaspillage de 35 000 litres d'eau par an.
- Faites un petit bricolage aux robinets de la maison ainsi qu'à la douche :
  ajouter des rondelles en plastiques dont le diamètre est un peu inférieur à celui du filtre derrière ce dernier : c'est 30 à 40% d'eau économisée !

➔ **Un frigo vide consomme plus qu'un frigo plein.** En effet, il y a moins d'air frais à produire lorsque le réfrigérateur est plein.

Astuces pour que votre réfrigérateur consomme moins

- Placez quelques bouteilles pleines dans votre frigo lorsque celui-ci est vide.
- Décongelez les aliments au réfrigérateur : le moteur profite du froid libéré par l'aliment en décongélation.
- Vérifiez que l'aération de votre réfrigérateur n'est pas obstruée.

➔ **Surchauffer coûte cher !** Chaque degré en moins vous donne une économie de 5% à 7% sur vos factures.

➔ **Lutter contre la mauvaise herbe sans désherbant toxique** en versant l'eau de cuisson des légumes encore chaude sur celle-ci, aussi souvent que possible.

Index

ACMO : Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AGAPE : Association des parents d'élèves
ALE : Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APAVE : Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques. Organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations, mais aussi le contrôle technique de construction.
CAF : Caisse d'allocations familiales

➔ **Aérer oui mais pas trop :** Pour bien aérer sa maison sans consommer trop d'énergie, il vaut mieux aérer les pièces par à coups que trop longtemps. En décembre, janvier et février, quatre à six minutes par pièce et par jour suffisent amplement pour que l'air soit renouvelé entièrement.

➔ Même avec le tri sélectif, **tous les plastiques ne sont pas recyclables !** Seuls les bouteilles et flacons en plastique peuvent finir dans la poubelle du tri. Les suremballages, films plastiques, tubes de crème et autres pots (yaourts, fromages blancs,…) ne sont malheureusement pas à mettre dans le même panier !

➔ Comment profiter de son balcon **sans être dérangé par les moustiques et sans utiliser d'insecticide ?** Suspendez des clous de girofle tout autour, ces insectes ne s'approcheront pas.

➔ **Pour réduire les déchets, n'utilisez pas de produits à usage unique !** Les produits réutilisables sont tout aussi performants, et évitent de finir plus rapidement à la poubelle !
Mouchoirs en papier, rasoirs, ou autres stylos jetables trouvent facilement leur équivalent en produits réutilisables, pensez-y !

➔ Le fait de se doter de plantes vertes n'a pas comme seule vertu de décorer votre maison : Il a été scientifiquement prouvé que **les plantes vertes, ont le pouvoir de dépolluer l'air ambiant,** en absorbant certaines substances nocives présentes.

➔ **Les pucerons** envahissent vos fleurs, arbustes, rosiers ?
Vous pouvez les faire fuir naturellement. Il suffit juste de planter au printemps des pieds de cresson autour des plantes à protéger. Les pucerons fuiront immédiatement car ils ont horreur de cette plante.

➔ **Les vertus du citron :** Un agrume nettoyant, désinfectant et désodorisant :

Des économies en perspective

- Mélangé à du sel, il forme une pâte abrasive qui nettoie l'émail et blanchit les joints souillés.
- Avec de l'eau, il fait briller les cuivres.
- Pur, son jus élimine les tâches de sang.
- Coupé en deux, il désodorise votre frigo.

CCAS : Centre communal d'action sociale
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DDT : Direction Départementale des Territoires
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
ONF : Office National des Forêts
PDIE : Plan de Déplacement Inter-Entreprise
SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SIGERLy : Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise

L'Agenda 21 local est un plan d'action pour le XXI^e siècle.
Il offre un cadre de travail aux collectivités et à leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts du développement durable dans les domaines environnemental, social et économique.

Ville de Genay

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document, pour leur précieuse collaboration.